

Motion 2647

pour un espace de transit destiné aux Yéniches et aux groupes de personnes ayant un mode de vie itinérant

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

la loi 10673, du 19 novembre 2010,

invite le Conseil d'Etat

à aménager rapidement et au plus tard d'ici à 2023, dans le canton de Genève, une aire de passage d'au moins 2000 mètres carrés destinée aux Yéniches, Sinti, Manouches et Roms ayant un mode de vie itinérant, conformément à la fiche A12 du plan directeur cantonal 2030.